



## PETITION

AU CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Vu :

- le projet du Groupe-e de mettre en exploitation sur le territoire de la commune de Cornaux une centrale électrique à cycle combiné utilisant du gaz et des produits pétroliers ;
- la situation actuelle des installations industrielles de la région de Cornaux-Cressier dont certaines sont déjà soumises à des régimes spéciaux concernant les tolérances pour le rejet d'éléments polluants dans leur environnement et dans l'atmosphère ;
- l'absence d'informations officielles et de prévisions claires concernant les conséquences de ce projet sur la santé des personnes habitant à proximité ou dans cet environnement industriel,

les citoyens et les habitants soussignés du Canton de Neuchâtel

s'interrogent à propos des conséquences sur la santé publique de la mise en service de cette centrale, notamment par les effets cumulatifs des éléments qui seront rejetés par l'installation avec ceux des autres industries proches dont la population subit déjà des nuisances importantes ;

s'inquiètent parmi d'autres facteurs de l'effet combiné d'environ 600'000 tonnes de vapeur d'eau diffusées chaque année dans l'atmosphère par la centrale électrique avec les particules fines rejetées par la raffinerie et par la cimenterie ;

et

demandent par la présente pétition au Conseil d'Etat neuchâtelois de prendre clairement position en tant qu'autorité responsable de la santé publique, sur la gravité de la menace que la mise en exploitation de cette installation industrielle fera peser, le cas échéant, sur la santé des personnes, enfants, adultes et personnes âgées, habitant la région de l'Entre-deux-Lacs et, de manière plus générale, le canton et les régions avoisinantes.

Pétition déposée au Château de Neuchâtel, le 19 février 2008